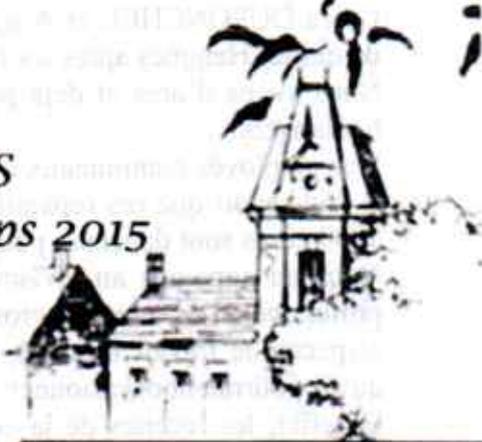


# LE CARILLON



HEUGNES  
Printemps 2015



## Sommaire

|  |      |
|--|------|
| Mot du Conseil                         | 2    |
| Conseils Municipaux                    | 3-7  |
| Mots des Associations<br>et de l'école | 9-16 |
| Informations pratiques                 | 16   |
| Etat civil                             | 16   |
| Dates à retenir                        | 16   |

Bulletin Municipal  
Tél 02 54 39 01 85  
Fax 09 70 32 43 77  
[mairie.heugnes@wanadoo.fr](mailto:mairie.heugnes@wanadoo.fr)

A la Une !



Invitation :  
L'inauguration de la  
Place Saint Martin  
aura lieu  
le vendredi 19 juin 2015  
à 18 heures.  
Les discours seront suivis d'un  
apéritif.  
Venez nombreux

# Le Mot du Conseil Municipal

Grâce à la mobilisation des élus, enseignants et parents d'élèves, le regroupement pédagogique Heugnes-Pellevoisin gardera ses 4 classes et nous sommes heureux de continuer à Heugnes avec une classe de CM1-CM2 de 25 élèves à la rentrée prochaine. Erika GEOFFROY, notre professeur des écoles se réjouit de rester parmi nous.

Laura DUPONCHEL et Augusto QUINTIAO, les boulangers de la commune, ont pris la décision de quitter Heugnes après les fêtes du 15 août 2015.

Nous avons d'ores et déjà passé des annonces et des premiers contacts sont pris avec de futurs boulangers.

Nos employés communaux ont terminé la réfection de la majeure partie des chemins communaux. Il faut savoir que ces réparations prennent un mois de travail aux agents techniques et que près de 7000 euros sont dépensés pour l'achat de pierres et cailloux pour reboucher les trous et ornières.

Nous en appelons au civisme des utilisateurs de ces chemins qui les empruntent pour raisons professionnelles avec de gros engins ou pour le loisir avec des quads. Merci d'avance à eux de respecter le travail effectué, de combler les ornières, et de procéder aux réparations des dégâts qu'ils pourraient occasionner.

En effet, les recettes de la commune issues de l'Etat baissent de près de 10% et continueront à diminuer ces trois prochaines années.

De gros travaux de rénovation et d'isolation doivent être engagés pour les bâtiments communaux (école, cantine, mairie, logements) et le Conseil Municipal devra faire des choix quant aux dépenses futures.

Les travaux d'aménagement du centre bourg sont en phase d'achèvement, trottoirs, routes, signalisation, éclairage et jeux d'enfants sont terminés. L'aménagement paysager est en cours.

Nous vous invitons à venir inaugurer la place rajeunie le **vendredi 19 juin prochain à 18h00**.

Sophie GUERIN



## COMMUNE DE HEUGNES

Réuni sous la présidence de Madame le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

### PROGRAMME D'ACTIONS 2015 POUR LA FORET COMMUNALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite au programme d'action de l'ONF, compte tenu de son montant élevé (5400 € HT) et des travaux réalisés l'année précédente.

### REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE SUR LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
- arrête le montant de la redevance 2015, due par ERDF, à la somme de 197€.
- demande de paiement des redevances dues au titre des années 2011 – 2012 -2013 et 2014 pour un montant de 760 €.

### MISE EN PLACE D'ENDUIT GRAVILLONNE A L'ESPACE DES BACS A VERRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de la société SETEC d'un montant de 1842.75 € HT

### APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs du budget principal, du commerce multiple rural, de la boulangerie et de l'assainissement.

### APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion dressés par le Trésorier pour le budget principal, le commerce multiple rural, la boulangerie et l'assainissement.

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire les taux des trois taxes locales pour un produit attendu de 112 756€ :

|                            |         |
|----------------------------|---------|
| Taxe d'habitation :        | 14.32 % |
| Taxe foncière (bâti) :     | 16.18 % |
| Taxe foncière (non bâti) : | 34.66 % |

### REPARATION DE LA TOITURE DE LA CANTINE SUITE A LA TEMPETE DE GRELE DE 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié tous les devis et après en avoir délibéré, retient la proposition de l'entreprise REINOITE (36110 Moulins/Céphons) pour un montant de 8156.30 € HT soit 9787.56 € TTC (l'assurance ayant déjà procédé au remboursement).

### AFFERMAGE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL

Suite à l'appel à candidature affiché en mairie et le compte rendu de Conseil Municipal paru dans la Nouvelle République, et après lecture des demandes déposées en mairie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a attribué la location de la parcelle A 144, à Madame SINIC Carole domiciliée 1, Le Gardon-Frit 36 180 HEUGNES.

### REFECTION DE LA TOITURE DES TOILETTES PUBLIQUES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise REINOITE pour un montant de 2016.05 € HT soient 2419.26€ TTC et demande une intervention rapide car la toiture menace de s'effondrer.

### VENTE D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE N°17

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord de principe à la vente d'une partie de 32 m<sup>2</sup> de cette voie communale, pour la somme de 1 Euro, à Monsieur BLANCHET Nicolas sous réserve que le demandeur prenne à sa charge les frais de géomètre et d'acte notarié.

## REDEVANCE DUE PAR FRANCE TELECOM – ORANGE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – 2015

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'appliquer le montant maximum autorisé. En conséquence, France Télécom – Orange est redevable de la somme de **967.03euros** pour l'année 2015.

## LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL 3, ROUTE D'ECUEILLE au 1 juin 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la demande de logement de Monsieur MOUSSEAU Nicolas
- Mme Le Maire est autorisée à signer le bail moyennant un loyer mensuel de **320.00€**.
- un dépôt de garantie équivalent à UN MOIS de loyer sera demandé au locataire.

## RESILIATION DU BAIL DE LOCATION GERANCE DE LA BOULANGERIE

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de M. QUINTIAO et Mme DUPONCHEL en date du 13 avril 2015, gérants de la boulangerie municipale depuis le 18 août 2008, lesquels font part de leur souhait de résilier le bail avec effet au 17 août 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la résiliation du bail au 17 août 2015 et décide de lancer un appel à candidature pour la location gérance de la boulangerie.

## REVISION DES TARIFS DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal modifie comme indiqué ci-dessous les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015:

- Location du vendredi soir 17 heures au lundi matin 9 heures **180 €**
- Supplément chauffage du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril **20 €**

- En cas de casse, le coût du remplacement de la vaisselle est de :

- Les tarifs pour l'absence de remise en état de la salle après une location sont :

|                    |         | SALLE     | TYPE DE NETTOYAGE  | TARIF en € |
|--------------------|---------|-----------|--------------------|------------|
| Assiette plate     | 2,50 €  | Hall      | sol                | 20         |
| Assiette creuse    | 2,00 €  |           | lavabo             | 5          |
| Assiette à dessert | 2,00 €  |           | poubelle           | 5          |
| Tasse à café       | 1,00 €  | Toilettes | WC                 | 20         |
| Soucoupe           | 1,00 €  |           | Salle              | sol        |
| Cuillère           | 1,00 €  |           | chaise (à l'unité) | 2          |
| Fourchette         | 1,00 €  |           | table (à l'unité)  | 2          |
| Couteau            | 1,00 €  | Bar       | sol                | 15         |
| Cuillère à café    | 1,00 €  |           | étagères du bar    | 15         |
| Légumier           | 8,00 €  | Cuisine   | appareils          | 20         |
| Plat creux         | 8,00 €  |           | casiers à verres   | 15         |
| Plat ovale         | 12,00 € |           | appareils          | 30         |
| Saladier verre     | 12,00 € | Etage     | sol                | 15         |
| Corbeille à pain   | 3,00 €  |           | étagères           | 10         |
| Broc à eau         | 6,00 €  |           | vaisselle          | 45         |
|                    |         |           | si ménage non fait | 30         |

- L'utilisation de la Maison des Associations est gratuite pour les Associations de la Commune.
- Les réservations se feront par écrit avec le versement d'arrhes de **100 € à la réservation**.
- Toute annulation doit être notifiée à la Mairie au moins de 15 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux (sauf cas de force majeure). Dans le cas contraire, les arrhes resteront acquises à la commune.
- Les feux d'artifice et les pétards sont interdits
- Une caution à hauteur de **500 €** sera demandée.

*Les délibérations du Conseil Communautaire sont consultables en Mairie.*

# LE BUDGET PRINCIPAL

Voté le 7 avril 2015

## I) Les dépenses de fonctionnement

Regroupées en quatre principaux chapitres, elles s'élèvent à **393 091.28 €** d'opérations réelles.

Les charges à caractère général (011) représentant un montant de 135 067.53 €. Les principales dépenses de ce chapitre sont :

- Les achats de matières et fournitures : eau (3 000 €), électricité (9 000 €), combustibles (7 000 €), carburants (9 000 €), fournitures de voirie (7 000 €)
- Les services extérieurs : entretien de bâtiments (40 000 €), assurances (6 000 €), entretien de matériel (4 000 €), voies et réseaux (9 667.53€)
- Autres services extérieurs : fêtes et cérémonies (8 000 € dont le feu d'artifice), frais d'affranchissement (1 000 €) et de télécommunication (2 000 €)
- Les taxes foncières (14 500 €) : la commune étant propriétaire de terres, elle paie des impôts.

Les charges de personnel (012) pour un montant de 147 980 € réparti en :

- Rémunération du personnel titulaire et non titulaire (85 000 €)
- Charges sociales s'y rapportant (62 980 €)

Les charges de gestion courante (65) pour un total de 91 714.75 € réparti en :

- Indemnités des élus et cotisations retraite (17 650 €)
- Contribution au service départemental d'incendie (17 532 €)
- Contributions versées aux organismes de regroupement (30 000 €) : SIVOM, R.P.I....
- Subventions versées aux associations (9 521.08 €) : sports, fêtes, CCAS pour les colis de Noël...

Les charges financières (66) qui se résument au remboursement des intérêts des emprunts en cours (6 200 €)



## II) Les recettes de fonctionnement

Regroupées en quatre principaux chapitres pour un montant de 337 478 €

- Les produits des services (8 200 €) dont les concessions de cimetière, la redevance France Télécom, les coupes de bois...
- Impôts et taxes (112 756 €)  
**Taux inchangés pour 2015**
- Les dotations (138 125 €) dont 77 845 € de Dotation Globale de Fonctionnement.
- Autres produits de gestion courante (65 000 €) dont les revenus des immeubles et les locations des terres communales.

Le virement à la section d'investissement s'élevant à 55 613.28 € et un résultat reporté à 111 392.89 €, le budget principal s'équilibre donc à **393 091.28 €**.

## III) Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses sont :

- Remboursement du capital des emprunts (11 100 €)
- Achat de matériel/Travaux (56 799 €)
- Dépôt de garantie (600 €)
- RàR 14 326 774.96 €

Le total des dépenses s'élève à **395 273.96 €**

## IV) Les recettes d'investissement

- Excédent de fonctionnement: 55 779.61 €
- Fonds de compensation de TVA : 7 100 €
- Subventions 2014 : 49 900 €
- Dépôt de garantie : 600 €
- RàR 14 : 85 534.50 €
- Solde d'exécution 2014 : 185 460.85 €

soit un total de **395 273.96 €**

# LES BUDGETS ANNEXES 2015

## Le C.C.A.S.

Dépenses : 4 977.15 € (colis de Noël)  
Recettes : 4 977.15 € (dont 2 521.08 € de subvention du budget principal)



## BOULANGERIE

**En fonctionnement : 5 817.39 €** dont  
Dépenses : intérêts des emprunts: 1 400 €  
Virement section investissement : 3 413.39 €  
Recettes : loyers : 3 744.99 € H.T.  
Résultat reporté 2014 : 2 072.40 €

**En investissement : 22 070.26 €**  
dont

Dépenses : déficit reporté 12 485.87 €  
Emprunt capital : 2 950 €  
Installations diverses : 463.39 €

Recettes :

Excédent de fonctionnement: 12 485.87 €  
Virement section de fct : 3 413.39 €

## Subventions allouées en 2014

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Téléthon                            | 50 €       |
| Amicale des Pêcheurs                | 250 €      |
| Amicale des Pompiers                | 300 €      |
| Comité des Fêtes                    | 1 600 €    |
| A.S. Heugnes                        | 800 €      |
| L'Épinoche                          | 50 €       |
| CCAS Heugnes                        | 2 521.08 € |
| Coopérative école de Heugnes        | 300 €      |
| Les Amis du Jeudi                   | 360 €      |
| La Prévention Routière              | 30 €       |
| U.C.C. Châteauroux                  | 750 €      |
| Amicale Heugnes/Pellevoisin         | 250 €      |
| Top'Repas                           | 454.86 €   |
| La Sté de Chasse                    | 200 €      |
| Association Vélo Club Châtillonnais | 20 €       |

## AUBERGE

**En fonctionnement : 14 685.80 €**  
Dépenses : divers 2 505.16 €  
Intérêts des emprunts : 1 600 €  
Virement section d'investissement : 10 580.64 €

Recettes : loyers : 8 400 € H.T.  
Résultat reporté 2014 : 6 285.80 €

**En investissement : 13 570.48 €**  
Dépenses : travaux 7 430.64 €  
Emprunt capital : 3 150 €  
Solde d'exécution négatif 2014 : 2 989.84 €

Recettes :

Virement section de fonctionnement : 10 580.64 €  
Réserves : 2 989.84 €

## ASSAINISSEMENT

**En fonctionnement : 39 231.67 €**  
Dépenses : entretien station : 9 600€  
Intérêts des emprunts : 10 300 €  
Dotation aux amortissements : 11 240 €  
Virement section investissement : 8 091.67 €

Recettes : raccordements au réseau : 1 000 €  
Redevance d'assainissement : 15 000 €  
Subvention budget principal : 17 011.67 €  
Amortissement subvention : 6 220 €

**En investissement : 23 638.36 €**  
Emprunt capital : 10 500 €  
Amortissement subvention : 6 220 €  
Résultat reporté : 6 918.36 €

Recettes : réserves : 4 306.69 €  
Dotation aux amortissements : 11 240 €  
Virement section de fonctionnement : 8 091.67 €



# CRITERES ATTRIBUTION DE TERRES COMMUNALES

SOURCES : SHEMA DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES STRUCTURES AGRICOLES DANS L'INDRE / NOTICE DEMANDE AUTORISATION D'EXPLOITER / DDT INDRE

- Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs formés (capacité professionnelle BEPA, BPA) sur des structures viables avec priorité aux installations caprines.
- Conforter par agrandissement l'exploitation de tout jeune agriculteur dont la surface est inférieure à 1 fois l'unité de référence (92 ha). Si la surface exploitée est supérieure, l'agriculteur n'est pas prioritaire.
- Privilégier toute exploitation nécessitant un agrandissement pour atteindre la surface nécessaire pour devenir viable et transmissible.
- Permettre aux agriculteurs d'avoir une structure suffisante pour respecter des réglementations spécifiques (cahier des charges (AOC, AOP)...). Favoriser le travail effectif de l'exploitant plutôt que le recours à la sous-traitance.
- Respecter le seuil de démembrement (74 ha) d'une exploitation. (Si la reprise de tout ou partie des terres communales fait chuter la surface de l'exploitation en dessous du seuil de 74 ha alors qu'elle était au-delà, la reprise ne sera pas totalement possible).

Ces critères constituent la base de travail du Conseil Municipal qui œuvre dans un souci d'équité et de pérennisation des exploitations sur la commune. Toute attribution de location en fermage fera l'objet d'un accord verbal préalable de la DDT pour les agriculteurs n'ayant pas d'obligation de demande d'autorisation d'exploiter notamment dans le respect du seuil de distance et d'un accord écrit pour les autres (surface supérieure à 138 ha, terres demandées incluses).

## DOCUMENTS A TRANSMETTRE EN MAIRIE AVEC VOTRE CANDIDATURE :

Tout appel à candidatures concernant la location de terres communales sera affiché en Mairie et transmise à la Nouvelle République dans le cadre d'un résumé de conseil municipal.

Votre dossier de candidature devra comporter :

- Lettre expliquant les motifs de votre candidature.
- Un relevé parcellaire MSA ou un relevé PAC indiquant la surface que vous exploitez en propriété comme en location.
- La situation des parcelles que vous exploitez sur le même secteur.
- La position de votre siège d'exploitation.
- Copie de l'extrait des statuts de votre société et KBIS si vous n'exploitez pas en nom propre.
- Une attestation indiquant que vous êtes à jour de fermages et cotisations sociales.
- UTH ou le nombre d'employés sur votre exploitation.

Si votre candidature est retenue :

- Attestation de la DDT indiquant que vous n'êtes pas soumis à autorisation d'exploiter (terres demandées incluses en termes de surface)
- Ou autorisation d'exploiter délivrée par la DDT

En cas de litige, les services de la DDT sont habilités à décider de l'attribution de terres communales.

## ELU AU CONSEIL MUNICIPAL ET AGRICULTEUR

SOURCE SITE CHER.GOUV.FR

Un maire n'est pas habilité à conclure un bail pour des terres agricoles postérieurement à son élection. Il peut toutefois conserver les baux conclus antérieurement à son élection, et ce, jusqu'à l'expiration de leur durée. Il peut être autorisé à renouveler ses baux en cours de mandat, dès lors que ce renouvellement ne s'accompagne pas de modification substantielle des clauses des baux.

**Les élus qui n'exercent aucun contrôle sur la gestion des terrains de la commune, ont, quant à eux, totale liberté pour conclure de tels contrats. Sous peine de nullité de la délibération, les élus qui peuvent être considérés comme ayant un intérêt direct ou indirect à la gestion ou à l'attribution des biens communaux doivent s'abstenir de participer aux débats et vote du conseil municipal (ex. : liens familiaux).**

## Travaux sur la voirie communale

Lors de sa réunion du 26 mars 2015, la commission voirie de la Communauté de Communes d'Ecueillé-Valençay (C.C.E.V.) a défini son programme de travaux et d'entretien des voiries communales des 19 communes composant la C.C.E.V.

Pour ce qui concerne notre commune, toutes nos demandes ont été retenues à l'exception d'une qui sera à programmer en 2016. En voici le détail :

- Réfection de l'intersection de la voie communale N°4 avec la voie communale n°11 au lieudit « Japperenard ».
- Réfection de l'intersection de la voie communale n°1 avec le chemin rural au lieudit « Les Grands Charrauds ».
- Réfection de l'intersection de la route départementale 33C avec la voie communale n°25 desservant « La Baujonnerie » au lieudit « Mizeray ».
- Enduit bicouche sur la voie communale N°1 des Grands Charrauds à la route départementale 8A.
- Enduit bicouche sur la voie communale n°24 desservant l'Ursinière.

L'ensemble de ces travaux ont un coût prévisionnel de **35 538,11 €**.

Par ailleurs, des travaux de Point à Temps (PAT) sont prévus pour être réalisés sur bon nombre des voies communales entre le 29 mai et le 5 juin 2015. Il s'agit de réduire les fissures et le faïençage sur les voies afin d'éviter au maximum les infiltrations d'eau et donc de fragiliser leurs soubassements. Cela permet de prolonger en bon état nos voies communales et à contrario de retarder les travaux plus importants.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à **12 288,00 €**.

Ces travaux vont engendrer quelques difficultés ponctuelles de circulation. Nous vous demandons d'être compréhensifs, c'est pour la bonne cause !

Philippe KOCHER

## Le cimetière

Fleurs fanées, pots cassés, fleurs artificielles usagées, compositions diverses, etc...

Sont à déposés **obligatoirement** à l'extérieur du cimetière (ancien comme nouveau), dans l'espace réservé à cet effet, à côté de la réserve à sable.

Nous comptons sur vous !

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE CONCOURS 2015 DES MAISONS FLEURIES



L'objectif de ce concours est de récompenser l'embellissement de notre environnement au bénéfice de tous. Le fleurissement doit donc être généreux et **BIEN VISIBLE** de la rue ou du domaine public.

Inscription à faire à la Mairie de Heugnes avec signature du document d'inscription **avant le 7 juin 2015** et accompagnée d'un R.I.B.

## Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Heugnes

A l'occasion des quatre recrutements effectués en 2014 par l'Adjudant HEBERT du Centre de Première Intervention Intégrée de HEUGNES, l'amicale des Sapeurs-Pompiers d'Heugnes a procédé au renouvellement du Bureau lors de son assemblée générale qui a eu lieu en début d'année.

Présentation du nouveau bureau :

- Président : Romain BONNET
- Vice-Présidente : Aurélie MOULIN
- Trésorier : Jérôme CHARNY
- Vice-Trésorier : François-Xavier LANFRANCHI
- Secrétaire : Carine DUVOUX
- Secrétaire adjoint : Christophe BLANC



A la suite du renouvellement du bureau, il a été décidé par l'ensemble du personnel pour cette année 2015:

- La réorganisation du Méchoui le Dimanche 23 Août 2015.  
Repas le midi (12€) et le soir (8 €)  
Des activités pourront être organisées l'après-midi pour les petits et les grands !!!  
Les infos ainsi que les bulletins d'inscriptions seront dans le prochain numéro du Carillon.
- L'organisation de notre premier LOTO  
le Samedi 28 Novembre 2015 à 20 H 30 au Centre Socio Culturel de Palluau-Sur-Indre.

Nous vous attendons tous nombreux lors de nos manifestations,



Le Bureau de l'amicale  
des Pompiers d'Heugnes



### RPI : à l'heure des comptes

Dans le cadre de la gestion des communes, celles-ci sont tenues de déposer les budgets avant le 15 avril.

Je me suis donc attelée à cette tâche en tant que présidente du RPI.

Nouvellement arrivée au RPI et ignorant le fonctionnement de ce dernier et de l'école car mes enfants n'y sont pas encore ... j'ai posé des questions, analysé les statuts et fait une petite enquête auprès des RPI des alentours. Tout ceci dans un climat inconfortable car nous n'avions pas encore la confirmation que nous gardions nos 4 enseignants !

Sur le RPI de Pellevoisin -Heugnes nous avons des charges de personnel importantes, une réorganisation aura lieu à la prochaine rentrée scolaire. Et nous avons revu la répartition de ces charges entre nos 2 communes en nous basant sur les statuts.

J'ai demandé aux directeurs d'école de me fournir la liste de leurs besoins matériels.

L'association des parents d'élèves va pouvoir répondre à certaines de leurs attentes, pour le reste une partie a été budgétée pour la prochaine année scolaire et le reste sera fait l'année suivante.

Il me semble important que nous travaillions ensemble : RPI, enseignants, parents d'élèves et personnel communal car chacun doit mettre sa pierre à l'édifice.

Céline CHAUVEAUX

## Ecole et RPI Heugnes-Pellevoisin

Après décision de l'inspection d'académie, **nous gardons nos 4 classes** pour l'ensemble du RPI, et donc notre classe de CM1/CM2 à Heugnes ! C'est une très bonne nouvelle pour nos enfants et nos communes ! Merci aux maires et directeurs d'écoles pour leur réactivité dans les échanges de courriers avec l'académie, ainsi qu'aux parents pour les inscriptions de leurs enfants au mois de mars !

Concernant les sorties scolaires, les enfants viennent de réaliser leur voyage de 3 jours près de Fouras avec les enseignants avec le thème « **A la découverte du milieu marin** ». Aquarium de La Rochelle, marché aux poissons, pêche à la balance, promenade en bateau jusqu'à l'île d'Aix, plage, et même une « boum » étaient au programme... Nos écoliers étaient ravis, et ont même pris des couleurs avec le soleil !

Une sortie dans la forêt communale de Heugnes est prévue le 23 juin 2015 avec l'intervention d'agents de l'ONF pour faire découvrir l'arbre et la forêt aux enfants.

Et parlons aussi du ... spectacle de fin d'année.

L'école et les mairies vous invitent dès à présent à venir participer à la fête de fin d'année le vendredi 26 juin 2015 à l'école d'Heugnes, où vous pourrez profiter du pré désormais clôturé.

A noter aussi que les écoliers feront le **pont de l'ascension** mais qu'un rattrapage des cours aura lieu le mercredi 13 mai toute la journée.

Après une augmentation des « incidents disciplinaires » lors des la pause méridienne et des TAP, notamment à Pellevoisin, il a été décidé par la mairie de Pellevoisin un **règlement intérieur** qui devra être signé par les parents scolarisés à Pellevoisin, et ce dans un seul but : le bien-être des enfants.

Karine HEME

## Réunion gérontologie

La dernière réunion a eu lieu à Heugnes.

Nous avons reçu nos « collègues » le 24 mars 2015.

Nous avons fait la connaissance de l'association « savoirs et partage » de Fontguenand.



Le premier bilan est très encourageant. -

L'association Savoir et partage a débuté ses activités en septembre 2014. Parmi les activités, des cours de langue des signes proposés dans le cadre des activités périscolaire ou d'un DIF.

Contact :

Savoirs et partage - La Saboterie - 36600 FONTGUENAND

[Savoiretpartage36@gmail.com](mailto:Savoiretpartage36@gmail.com)

## Nous avons également rencontré la **MAIA**, Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer

Les maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer, communément appelées MAIA, sont destinées à planifier un parcours personnalisé de prise en soin à domicile.

6 questions, 6 réponses pour mieux comprendre le rôle de ces dispositifs de proximité créés dans le cadre du dernier plan Alzheimer.

Qu'est-ce qu'une MAIA ?

Une MAIA n'est pas une structure au sens physique du terme, il s'agit d'un dispositif d'accueil,

d'orientation et de coordination qui repose sur une

structure préexistante. C'est-à-dire que la MAIA est intégrée au sein d'un CLIC (Centre local d'information et de coordination), d'un conseil général, d'un accueil de jour, d'une MDPH (Maison départementale pour les personnes handicapées), d'un hôpital ou encore d'une association France Alzheimer.



*On compte actuellement 148 MAIA, et il est envisagé d'en créer 400 d'ici 2014.*

### **Pourquoi les MAIA ont-elles été créées ?**

**La MAIA est avant tout une réponse de proximité qui vise à simplifier le parcours des personnes malades et de leurs aidants sur un territoire donné.**

La MAIA permet de réduire la dispersion des services en favorisant la circulation de l'information entre les différents professionnels de santé intervenant auprès de la personne malade (médecin, infirmier, assistant social, ergothérapeute...) et en assurant la coordination des soins à domicile. C'est à la fois du temps gagné pour les professionnels et des démarches moins contraignantes pour les familles.

### **A qui sont-elles destinées ?**

**Les MAIA accueillent, informent et orientent les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer** ou d'une maladie apparentée mais aussi les aidants, et plus largement toutes les personnes âgées en perte d'autonomie.

Lorsque la situation des personnes est jugée « complexe » (isolement, refus de soins, conflits familiaux, situation sociale précaire, etc.), elles bénéficient de l'intervention d'un gestionnaire de cas pour un suivi plus personnalisé.

### **Quel est le rôle spécifique des gestionnaires de cas ?**

Interlocuteur direct de la personne malade, de sa famille et des professionnels, le gestionnaire de cas assure un suivi intensif du parcours de vie et de soins de la personne malade : évaluation de la situation à domicile, élaboration d'un plan de services individualisé, réalisation des démarches administratives notamment financières, coordination des différents intervenants...

### **Où en-est le déploiement des MAIA en France ?**

Dispositif expérimental en 2008, les MAIA sont désormais en cours de généralisation, mais à l'heure actuelle, il est encore difficile d'en mesurer l'impact au niveau national, les situations étant très variables d'un territoire à l'autre, en fonction de leur accessibilité et de la densité démographique de la région.

**Conformément aux objectifs du plan Alzheimer, on compte actuellement 148 MAIA et il est envisagé d'en créer 400 d'ici 2014**[1]. Le point le plus important sera d'adapter le nombre de gestionnaires de cas aux besoins locaux concrets, puisque chaque gestionnaire de cas ne peut accompagner qu'environ 40 familles simultanément.

[1] Source : Comité du suivi de plan Alzheimer - <http://www.plan-alzheimer.gouv.fr/le-comite-de-suivi.html>

### **Où trouver une MAIA près de chez moi ?**

Vous pouvez vous adresser aux associations départementales France Alzheimer, aux CLIC, aux centres communaux d'action sociale, aux accueils de jour, à votre médecin traitant. Ce sont eux qui vous orienteront vers les MAIA.

MAIA de l'Indre – Maison de la solidarité – centre Colbert – 4 rue Eugène Rolland – 36000 CHATEAUROUX

Prochaine réunion le 26 mai.

Chantal BONNIN et Céline CHAUVEAUX

## Séjour scolaire à Fouras du 20 au 22 avril 2015

Nous sommes partis en classe de mer du 20 au 22 avril avec la classe de CE1-CE2 de Pellevoisin.

Nous sommes arrivés à la Rochelle le lundi vers 10 h 45. Un guide nous a informés sur les requins. Nous avons appris qu'ils n'étaient pas tous dangereux, comme par exemple le requin baleine qui mange du plancton.

L'après-midi, nous avons visité l'aquarium. Nous avons vu diverses espèces d'animaux marins.

Le soir, nous avons découvert le centre d'hébergement à Fouras où nous avons dormi deux nuits.

Le lendemain matin, nous nous sommes promenés sur un marché aux poissons où nous avons appris des choses sur les crustacés, les coquillages et les poissons. Nous avons également vu le fort Vauban.

L'après-midi, nous nous sommes amusés sur la plage puis nous avons pêché à la balance.

Après le dîner, nous avons découvert la salle où nous allons faire notre boum.

Le mercredi, nous avons pris le bateau pour explorer l'île d'Aix. Nous avons visité le musée Napoléon 1er et le musée africain. Ensuite, nous sommes allés à la plage aux coquillages. Avant de reprendre le car, nous avons mangé une glace.

Puis, nous sommes repartis en direction de Pellevoisin.

Le voyage est fini mais nous en gardons de bons souvenirs.

La classe de CM1-CM2

Notre voyage en quelques phrases...

C'était l'idée la plus chouette. J'ai beaucoup aimé. Johnny

J'ai beaucoup aimé ce voyage et j'aurais préféré partir une semaine. Camille

Je me suis bien amusée et j'ai appris des choses. Ohane

J'ai adoré ce voyage. Marion

Ce voyage est le plus beau de ceux que j'ai fait et ça sera un beau souvenir pour moi et pour tous. Urielle

Le voyage c'était trop génial. Esteban

C'était excellent. Charles

Ce voyage était trop bien. Heather

Ce voyage était un des meilleurs de ma vie. Déborah

C'est le voyage le plus chouette de ma vie. Lorena

C'était super. Alexandre

C'était génial. Lana

C'était génial. Léo

Je me suis beaucoup amusé. Jules

Je me suis bien amusée. J'ai adoré ce voyage. Solène

Une petite photo de la plage .....



... et du « jardin » de l'école.



## Amicale des Parents d'Élèves du R.P.I

Tout au long de l'année scolaire 2014 / 2015, l'A.P.E du R.P.I de Heugnes Pellevoisin s'est investi sans relâche dans les différentes manifestations pour accompagner financièrement la coopérative scolaire pour les différents voyages :

- Voyage de 3 jours à Fouras (Charente-Maritime) pour les CE1, CE2, CM1 et CM 2
- Voyage d'une journée dans un château de Touraine pour les PS, MS, GS et CP prévu le 21 Mai
- Achat de matériel pédagogique pour les classes.

Après avoir organisé notre *1<sup>ère</sup> Bourse aux Jouets et Vêtements Enfants* en Novembre à Heugnes, le traditionnel *SUPER LOTO* a eu lieu en février à Pellevoisin où ce fût un véritable succès avec plus de 260 personnes.

En Mars, notre *20<sup>ème</sup> Carnaval* comme chaque année réunissait une centaine de personnes dont une cinquantaine d'enfants du R.P.I avec un passage à la maison de retraite, défilé dans les rues et le feu de Mr Carnaval à Pellevoisin accompagné fidèlement par la Musique de Pellevoisin.



En Avril, malgré de très bonnes conditions météo, nous avons réussi notre *1<sup>er</sup> Concours de Belote* où se sont réunis 36 équipes. Les gens étaient contents de notre organisation : « surtout quand on y connaît rien en concours de belote ».

**Nous vous donnons rendez-vous pour notre dernière manifestation de l'année.**  
**La présentation de l'atelier Théâtre le Samedi 13 Juin 2015 à 20H30**  
**au Foyer Rural de Pellevoisin.**

**Puis les écoles clôtureront l'année 2014/2015 avec le**  
**spectacle de fin d'année qui aura lieu le 26 Juin 2015 à l'école d'Heugnes.**

*Le Bureau de l'A.P.E.*



## Les Amis du Jeudi

25 adhérents se retrouvent le jeudi tous les quinze jours à la Maison des Associations pour pratiquer divers jeux et pour discuter amicalement.

Galette des Rois, crêpes de la Chandeleur et tombola de la foire – brocante du lundi de Pentecôte ont animé le premier semestre 2014. Au second semestre, notre traditionnel banquet de fin d'année, fêté le 11 décembre 2014 en présence des adhérents et de leurs amis, a permis de passer une excellente journée entre repas de fête et ambiance musicale animés par Jacqueline et Maurice MÉDIEU et la participation exceptionnelle de Jean-Louis HERVIER.

Nous espérons l'arrivée de nouveaux retraités ou autres car avec les années qui passent trop vite nous n'envisageons pas de tenir notre stand de tombola à la Foire de Pentecôte 2015, comme nous en avons l'habitude.

Merci à la Municipalité pour la subvention accordée à notre club. Elle permet notamment d'offrir cette animation musicale du Banquet pour le plaisir de tous les participants.

Serge LABECOT.



## Comité des fêtes - Amicale du O'Nahon

Randonnée du 31 mai 2015

14 Août 2015 : 22<sup>ème</sup> Grand Prix Cycliste Christian FENIOUX  
Finale de la Division Nationale 3 (35 équipes de 5 coureurs)

Cavalcade du samedi 15 août 2015 :

- 5 chars avec la participation des Fanfares des Sapeurs-Pompiers de Neuvy-Saint-Sépulcre, du Réveil Vellois, des Pellevoi'Zicos
- Défilé nocturne des chars
- Grand feu d'artifice
- Fête foraine

Brocante du 16 août 2015 : de 10 heures à 18 heures, animée par Anaëlle, chanteuse de variétés.

### **Heugnes 36**

*Foire annuelle de  
Pentecôte*

**Lundi 25 mai 2015**

*Marché aux plants, vins,  
fromages...*

**Brocante - vide grenier**

(Remplacement gratuits)

*Venez nombreux !!!*

#### **Horaires d'ouverture de la Mairie au public :**

Du mardi au samedi de 9 h à 12 h

Téléphone : 02 54 39 01 85

Fax : 09 70 32 43 77

Courriel : [mairie.heugnes@wanadoo.fr](mailto:mairie.heugnes@wanadoo.fr)

#### **URGENCES :**

SAUR : 05 87 23 10 00

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

### **ETAT CIVIL**

Naissance de Malone BERGER le 2 mars 2015

Décès de Madame BILLOT Lucienne le 17 mars 2015

Décès de Monsieur SOUDET Claude le 25 avril 2015

Décès de Monsieur PLAULT André le 27 avril 2015



#### **Dates à retenir ...**

25 mai : Foire de Pentecôte – Brocante

31 mai : randonnée du Comité des Fêtes

13 juin : atelier théâtre

19 juin : inauguration de la Place Saint Martin

26 juin : spectacle de fin d'année à l'école d'Heugnes

27 juin : **déjeuner pour la fête des voisins au petit stade, pensez au pique-nique !**

11 juillet : Diner concert « Les Grooms – La Balluche de la Saugrenue »